

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 DECEMBRE 2020

N° 2020-09-01

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier décembre deux mille vingt, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC et Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Corinne MOULIN et Nicole PELOUX à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Christelle RUYSSCHAERT à Roland PEYRON, Robert GARCIN à Lionel TARDY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Candidature du Parc à l'appel à projet POPSU Territoires 2020

Rapport :

Le Président expose,

L'appel à projet POPSU (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) Territoires est l'une des mesures d'appui en ingénierie du programme petites villes de demain. Il s'agit d'un programme de recherche-action intitulé « petites villes et campagnes au cœur d'un nouveau récit territorial ». Les lauréats bénéficieront d'un financement à hauteur de 30 000 € qui seront gérés par le laboratoire de recherche porteur.

La candidature devait être déposée avant le 13 novembre : le Parc a proposé à toutes les intercommunalités et communes du Parc, aux 7 ville-portes ainsi qu'aux Départements et aux Régions de contribuer à ce dépôt de candidature. Un dossier a été déposé le 13 novembre intitulé « Réciprocité : être en santé dans les Baronnies provençales ». Le projet interroge la notion de réciprocité entre villes, ville-portes et campagne dans un Parc naturel régional afin de rendre le territoire exemplaire pour « l'être en santé ». Une approche large de la santé a été retenue, allant de l'offre de soins aux éléments de qualité qui en font un territoire de bien-être grâce à son patrimoine environnemental notamment. Il s'agit d'interroger les ressources du territoire et la capacité des acteurs à en faire une valeur ajoutée par la coopération.

Le projet mobilise 14 chercheurs issus des universités Lyon 2, Sorbonne Paris Nord, IRSTEA Grenoble et Aix-Marseille (IMBE). Le laboratoire porteur est le laboratoire PLEIADE de l'université Sorbonne Paris Nord. La candidature bénéficie du soutien de 11 communes du Parc : Eyguians, Laragne-Montéglin, Moydans, Orpierre, Rosans, Serres, Val Buëch Méouge, Montaulieu, Montbrun-les-Bains, La Roche Saint-Secret, Séderon, trois ville-portes Dieulefit, Sisteron et Veynes ainsi que de la communauté de communes Sisteronais Buëch. Deux structures (hors collectivités) ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour la démarche : la SCIC Villages vivants et le Groupe hospitalier Buëch-Durance. Ces partenaires constitueront le comité de pilotage de co-construction et de suivi du programme de recherche-action.

S'il est retenu à l'issue du jury de sélection du 10 décembre, le programme sera coordonné par le laboratoire PLEIADE et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, sous la Vice-présidence en charge du paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement exemplaire dont est en charge Nicole PELOUX, pendant l'année 2021. Si le projet n'est pas sélectionné, le Parc cherchera une alternative de financement à ce programme de recherche – action.

Délibération :


- ◆ Vu l'article R333-1 du Code de l'environnement qui définit les cinq missions des Parcs naturels régionaux et notamment la cinquième mission « réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus (protection des patrimoines naturels et culturels développement économique et social, aménagement du territoire, accueil, éducation et information du public) et de contribuer à des programmes de recherche » ;
- ◆ Considérant les orientations II.4 de la charte du Parc naturel régional qui prévoit « d'anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles ». et III.1 « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable »,



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** les modalités d'organisation et de pilotage du programme de recherche-action POPSU Territoires 2020
- **Approuve** la poursuite de la démarche même hors du financement POPSU Territoires, sous réserve de l'obtention de financements alternatifs.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

